

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180327-D201870-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2018

Publication : 28/03/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 3

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 mars 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. FERRON Jean

EXCUSES : Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, M. BULTEL Jean-Pierre, suppléé par Mme REYNAUD Sandra et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N° 2018/70

OBJET : FORTIFICATIONS - CONVENTION DE MANDAT AVEC MONTAGNES D'UBAYE, RELATIVE A LA REALISATION ET LA VENTE DE VISITES DES FORTIFICATIONS.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2018/66 prise au cours de cette même séance, portant extension de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutique » dans les musées intercommunaux à l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutique » dans les fortifications;

CONSIDERANT que les années précédentes, Montagnes d'Ubaye assurait les visites des fortifications en remplacement des guides de l'AVPVU lors de leurs jours de repos, au moyen d'une convention conclue avec ladite AVPVU ;

CONSIDERANT les compétences, la qualification et l'expérience des personnels de Montagnes d'Ubaye acquises depuis des années dans la prestation de visites des fortifications, propriétés communautaires ;

CONSIDERANT que Montagnes d'Ubaye propose de continuer à assurer les visites résiduelles effectuées lors des jours de repos réglementaires des guides recrutés par la CCVUSP;

CONSIDERANT qu'à ce titre Montagnes d'Ubaye encaissera les entrées lors des visites et sera rétribué en tant que prestataire ;

CONSIDERANT que la mise en place de sous-régies auprès de Montagnes d'Ubaye pose des problèmes techniques et logistiques ;

CONSIDERANT la proposition de la Présidente de passer une convention de mandat avec Montagnes d'Ubaye ;

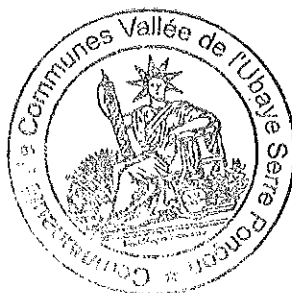
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 mars 2018 ;

Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de mandat entre la Communauté de Communes et Montagnes d'Ubaye pour vendre et assurer les visites résiduelles des fortifications;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Mme Sophie VAGINAY.



C.C.V.U.S.P.

Séance du 27 mars 2018